

## Recherches sociographiques



# "Comment peut-on être Persan?" Propos théoriques d'étape

Gérard Bergeron

Volume 23, numéro 3, 1982

Imaginaire social et représentations collectives, II. Mélanges offerts à Jean-Charles Falardeau

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055988ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055988ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bergeron, G. (1982). "Comment peut-on être Persan?" Propos théoriques d'étape. *Recherches sociographiques*, 23(3), 293–315.  
<https://doi.org/10.7202/055988ar>

Résumé de l'article

Le « Persan » de la communauté des chercheurs en sciences humaines, n'est-ce pas un peu le théoricien? Comment peut-on être théoricien? Rica écrit à Ibben : « Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance [...] Si quelqu'un, par hasard, apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : Ah! ah! Monsieur est Persan ? C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? » C'est un être bien étrange, en effet, que celui qui consacre autant d'années d'écriture pour préciser de long en large comment voir les choses sociales et politiques, comment en traiter avec intention de « science », mais qui, finalement, les dit souvent en dehors de l'appareil analytique si patiemment construit. Rica avait préalablement confié à son correspondant: «Je ne me croyais pas un homme si curieux et si rare [...] Cela me fit résoudre à quitter l'habit persan et à en endosser un à l'euro péenne, pour voir s'il resterait encore dans ma physionomie quelque chose d'admirable [...] Je me vis apprécié au plus juste [...] car j'entraî tout à coup dans un néant affreux.»<sup>2</sup> Hors l'acte propre de théoriser, le théoricien est un chercheur comme un autre, soumis aux mêmes critères critiques que tous les autres praticiens. Il n'est plus « Persan ».

## « COMMENT PEUT-ON ÊTRE PERSAN ? » PROPOS THÉORIQUES D'ÉTAPE \*

Le « Persan » de la communauté des chercheurs en sciences humaines, n'est-ce pas un peu le théoricien ? Comment peut-on être théoricien ?

Rica écrit à Ibben : « Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance [...] Si quelqu'un, par hasard, apprenait à la compagnie que j'étais Persan, j'entendais aussitôt autour de moi un bourdonnement : Ah ! ah ! Monsieur est Persan ? C'est une chose bien extraordinaire ! Comment peut-on être Persan ? »<sup>1</sup>

C'est un être bien étrange, en effet, que celui qui consacre autant d'années d'écriture pour préciser de long en large comment voir les choses sociales et politiques, comment en traiter avec intention de « science », mais qui, finalement, les dit souvent en dehors de l'appareil analytique si patiemment construit. Rica avait préalablement confié à son correspondant : « Je ne me croyais pas un homme si curieux et si rare [...] Cela me fit résoudre à quitter l'habit persan et à en endosser un à l'euro péenne, pour voir s'il resterait encore dans ma physionomie quelque chose d'admirable [...] Je me vis apprécié au plus juste [...] car j'entraî tout à coup dans un néant affreux. »<sup>2</sup> Hors l'acte propre de théoriser, le théoricien est un chercheur comme un autre, soumis aux mêmes critères critiques que tous les autres praticiens. Il n'est plus « Persan ».

### *Comment peut-on être théoricien ?*

Sautons un siècle, de l'humour de Montesquieu à la discipline de Comte, prescrivant : « La méthode n'est pas susceptible d'être étudiée séparément des

\* L'auteur dédie ces propos de recherches à ses anciens étudiants des cours de Théorie politique générale et de Théorie des changements politiques du Département de science politique de Laval, ainsi qu'à ses nouveaux étudiants du cours de Théorie de l'État de l'École nationale d'administration publique.

1. *Lettres persanes*, 30<sup>e</sup> lettre, MONTESQUIEU, *Œuvres complètes*, Paris, Seuil, 1964, p. 78. (« L'Intégrale ».)

2. *Ibid.*

recherches où elle est employée. »<sup>3</sup> Voilà peut-être une excuse convenable pour le théoricien de livrer de temps à autre<sup>4</sup> des propos d'étape, des réflexions de méthode, des notes de recherches, des *working papers*. À condition de s'imposer quelques règles : que ces communications soient d'une grande franchise ; qu'elles soient correctrices et complémentaires de la partie de la théorie déjà proposée ; qu'elles engagent nettement leur auteur à ce qui reste à faire. Mais encore là, ces pièces circonstanciées, ancillaires de l'élaboration théorique elle-même, n'ont qu'une portée et qu'un intérêt relatifs pour les « consommateurs » virtuels de la théorie. Ces derniers sont naturellement en attente d'un produit fini d'une éventuelle utilité plus immédiate.<sup>5</sup>

Il en va autrement pour le théoricien, ou le *théorisateur* (pour en signaler la nuance de tâcheron). Lui sont nécessaires ces temps réflexifs pour prendre de la distance envers ses propres travaux, inévitablement marqués d'une certaine ferveur démonstrative.

Mais il ne s'agit pas tant de « répondre aux critiques » : ne leur fournit-il pas plutôt de nouvelles armes en réaffirmant des intentions et en explicitant de nouveaux points de méthode ? Ce peut toutefois être l'occasion de faire crever certains malentendus dont le plus déconcertant n'est-il pas que l'auteur aurait dû écrire un autre livre, œuvrer dans un autre champ théorique, ou tout simplement avoir fait une autre théorie ?

Par-delà des insuffisances de la théorie détectées par la critique, le théorisateur doit encore combler des « trous » de son élaboration passée, des silences qui, un temps, ont pu voiler de l'équivoque. Ces manques sont autre chose que le terrible, et nécessaire, doute scientifique mais qui ne doit jamais devenir inhibitif au point de cesser de travailler pour ne pas prendre le moindre risque de tomber dans ce que Claude Lévi-Strauss appelle le « bricolage intellectuel ». <sup>6</sup> L'admission de perplexités devant des alternatives de méthode, s'il est un acte de lucidité, en est un d'ingénieur et ne relève pas de l'inventivité du bricoleur.

3. *Cours de philosophie positive*, I, Paris, Garnier, 1926, p. 71.

4. Comme, il y a une dizaine d'années, dans un texte intitulé « Structure des "fonctionnalismes" en science politique », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, III, 2, juin 1970.

5. « Le praticien reconnaît pour seule unité de compte, dans le monde scientifique, la théorie achevée [...]. Dans la théorie le va-et-vient entre la phase réflexive et la phase expérimentale de l'activité scientifique a été stabilisé à un niveau considéré, pour le moment, comme optimum. Le fait qu'on ne puisse pas, dans le secteur considéré, pousser la théorie plus loin m'apparaît comme la pierre de touche permettant sommairement de distinguer la théorisation en cours de la théorie. » (Jean TOURNON, *Cahiers de la Société canadienne de science politique*, 1 : « L'état actuel de la théorie politique », 1964, pp. 42, 48.)

6. *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1963, pp. 26-29. L'expression a été reprise dans le titre d'un récent livre de François BOURRICAUD : *Le bricolage intellectuel*, portant le sous-titre : *Essai sur les intellectuels et les passions démocratiques* (Paris, Presses universitaires de France, 1980).

Ailleurs,<sup>7</sup> il a déjà été évoqué du bout de l'aile comment on ne choisit pas de devenir théoricien, comme on le devient, sans trop s'en rendre compte au début, par la réponse à devoir fournir à un problème de travail se posant en telle conjoncture très concrète. Le problème d'origine a pu être oublié en cours de route ; mais, si l'on a persisté, peut s'y substituer, à la fin et fort opportunément, ce que Bachelard appelait « le sens du problème ».

Quant à la saisie en plus grande profondeur de l'implicite postulatoire de toute théorisation, ce tâcheron de théoricien y est plutôt inapte et une préoccupation de cet ordre risquerait de le stériliser. C'est à d'autres<sup>8</sup> qu'il convient de laisser donner ces coups de sonde en épistémologie. Notre théorisateur serait plus enclin, tiré à cette extrémité, à proposer des trucs de bricoleur qu'à avancer des raisons d'ingénieur ! À l'autre extrême de l'entreprise théorique, lorsque, après avoir balayé les trop vastes paysages de la « voie royale » (selon l'intention ironique), elle emprunte l'humble chemin de service, c'est alors que lui est posée la redoutable question : « À quoi sert la théorie ? » Si elle peut « servir » à quelque chose, à quoi et comment ? Pour une meilleure connaissance, qu'on n'aurait pas sans elle ou qui serait différente autrement ? Comment le savoir sans en poursuivre l'expérience jusqu'au bout ?

C'est le redoutable test de validité, de *faisabilité*,<sup>9</sup> d'opérationnalité. Son résultat ne se décrète pas à l'avance : il faut donc essayer. Pour la tentative, le théorisateur n'est pas plus mal placé que des consommateurs privilégiés de la théorie. On ne démontre pas la justesse d'une théorie, seulement sa non-fausseté. On ne démontre pas la juste utilisation d'une théorie, on peut montrer qu'à l'intérieur de certaines limites elle peut s'avérer utile pour l'analyse. Du même coup apparaît la frange d'une certaine superfluité de la théorie : son élaboration, « pure » et complète, contient toujours plus d'éléments (concepts, facteurs, variables, combinaisons diverses) que n'en requiert l'usage analytique qu'on en fait effectivement. Cela peut aussi se dire : la théorie n'est vraiment

---

7. *Recherches sociographiques*, dans un numéro spécial « La Sociologie au Québec » (XV, 2-3, 1974), publia dix-sept textes d'autant de collaborateurs racontant leur propre « itinéraire sociologique » à la demande de Jean-Charles Falardeau. L'itinéraire de l'auteur est aux pages 233-237.

8. L'auteur aimerait profiter de l'occasion pour remercier des chercheurs de tous âges et de toutes notoriétés qui, à différentes époques et par des échanges écrits et oraux, ont fait de stimulantes critiques de cette pensée « théorisante » : André J. Bélanger, Renaud Bernardin, François Chevette, Jean-Pierre Derriennic, André Donneur, James Driscoll, Jacques P. Gagnon, François Houle, Jean-William Lapierre, Gilbert Larochelle, Réjean Landry, Georges Lavau, Jean Leca, Raymond Lemieux, Vincent Lemieux, Gordon Mace, Raymond Melka, Lionel Ouellet, Jacques Rivet, Charles Roig, Louis Sabourin, Micheline de Sève, Robert Thévenot, Raymond Valcin. On permettra une mention spéciale pour le regretté Pierre Duclos, qui fut un des premiers et plus persistants critiques et Réjean Morissette, notre dernier assistant de recherche à l'Université Laval.

9. Selon une traduction, en voie de s'accréditer, de l'indispensable *feasibility*.

utile que lorsqu'on l'a suffisamment oubliée pour s'en servir sans avoir à la légitimer point par point. Comme au sujet de la culture qu'on a déjà définie comme « ce qui reste quand on a tout oublié... »

### I. PARTICULARITÉS D'UNE THÉORIE

L'usage analytique d'une théorie est une première validation autant décisive que le préalable de sa cohérence interne : c'est d'évidence que les deux doivent aller de pair. À l'origine du projet, il y avait une préoccupation pratique : mettre de l'ordre dans un désordre afin de tenter de s'y retrouver. L'intention en était proprement utilitaire et confinant presque à la naïveté. Comme l'établissait un tout premier lecteur et critique privilégié, il s'agissait d'« élaborer un système global à l'intérieur duquel tous les chapitres de la science politique trouveraient place et prendraient leur signification exacte ». <sup>10</sup> Dans deux livres, <sup>11</sup> séparés par quelques articles <sup>12</sup> reliés au sujet, cette élaboration s'est développée selon une perspective de trois niveaux, interreliés en seuils et en la recherche d'une dynamique propre à quatre mouvements politiques. Avant de raffermir chacune de ces trois lignes maîtresses, ouvrons une parenthèse pour disposer d'une objection parfois faite à la conceptualisation proposée.

*Du jargon.* L'idéal serait que le langage usuel suffise à l'analyse politique. Or, toutes les sciences ne se satisfont pas de la langue courante : de vocables usuels elles font des concepts scientifiques, ou encore forment des néologismes pour créer de nouveaux concepts estimés indispensables. Au profane, cela apparaît un jargon. Il faut réduire au plus strict minimum le jargonnage, qui reste toujours un mal, quoique parfois nécessaire. Pourquoi la science (ou sociologie) politique serait-elle restreinte à la langue du commun telle qu'on la parle dans les Parlements ou les journaux, les cafés du commerce ou les tavernes ? Pourquoi, de toutes les sciences sociales (voir, tout à côté, le droit et l'économie, la psychologie et la sociologie) serait-elle la seule à devoir s'interdire un minimum de conceptualisation appropriée et devenue essentielle pour rendre compte de son objet propre ? N'y aurait-il pas en ce rigorisme de

10. Raymond ARON, préface à *Fonctionnement de l'État*, Paris, Armand Colin, 1965, p. vii.

11. Le livre indiqué à la note précédente, ainsi que celui qui sera publié douze ans plus tard : *La gouverne politique*, Paris/LaHaye, Mouton, 1977.

12. L'article signalé à la note 4 ; « Pouvoir, contrôle et régulation », *Sociologie et sociétés*, II, 2, novembre 1970 ; « Sur la nature du politique », *Travaux et communications* de l'Académie des sciences morales et politiques, I, Sherbrooke, Éditions Paulines, 1973. Voir aussi les « Commentaires de la communication du professeur Arend Lijphart » au colloque conjoint de l'Association canadienne de science politique et de la Société canadienne de science politique sur le thème « Intégration et désintégration du système politique canadien », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, IV, 1, mars 1971 : 18-21.

simplicité terminologique la croyance démocratique latente que, tout citoyen étant présumé capable de se déterminer, les praticiens de la science politique doivent s'abstenir de tout autre langage que le sien ? On pourrait en faire l'hypothèse de ce puritanisme terminologique qui, se montrant tolérant pour certains emprunts d'ailleurs, se refuse à toute création conceptuelle autochtone.

L'introduction de certains néologismes se justifie à deux conditions : qu'ils soient nécessaires comme concepts et qu'ils soient formés de bonne race. Et, par-dessus tout, qu'ils soient rares.

Parler de *politie* en réanimant un mot français, en usage encore chez les grands classiques jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et que l'anglais a conservé en sa forme de *polity*, est-ce un néologisme ? Parler de *gouverne*, terme qui n'est jamais tombé en désuétude, c'est d'un utile usage à côté de celui, surchargé, de gouvernement qui devrait être délesté pour un propos plus restreint et précis. La *gouverne* est le système de fonctionnement de la *politie* : ainsi échappera-t-on à la méprise, par l'acception à la mode de « système politique », de la société elle-même et de son mode d'organisation, mélange qui entraîne subrepticement des complications analytiques. Pour distinguer le phénomène psycho-culturel de la *politisation* des citoyens de celui de la transformation des « choses » et relations sociales en politique, il a aussi fallu se servir du néologisme de *politification*<sup>13</sup> qui est d'un tout autre ordre : une fois de plus se trouve évitée une confusion analytique sérieuse.

La fin supérieure et globale de la *gouverne* à l'intérieur de la *politie* est la légitimité ; l'autre fin, mais en rapport à l'extérieur, est celle de la sécurité dans son environnement international. *Légitimation* existait déjà pour recouvrir le phénomène de garantie de la légitimité ; on élaborait le concept de *sécuration*, bâti de même façon que le premier, pour écarter le contresens que le terme psychologique courant de « sécurisation » aurait comporté. D'autres fois, il a fallu recourir à des préfixes pour compléter une chaîne conceptuelle, trop courte et déficiente, comme celle qui ne comprend que les mouvements de *l'interaction* et de la *rétoaction* : pour signifier les actions ou mouvements de pression et de domination et ceux de coopération dans l'innovation, on a dû forger les expressions de *peraction* et de *proaction*.<sup>14</sup> Ainsi s'est formée la trame des mouvements politiques estimés nécessaires à l'analyse, car on en fera dériver une typification des changements et des régimes.<sup>15</sup>

En chaque cas, un soin particulier a été porté à justifier soit l'introduction du concept nouveau, soit la dénotation précise d'un concept ancien surtout lorsqu'un emploi déconsidéré l'avait rendu peu utile ou même carrément

13. Ce néologisme est de Pierre Duclos, ainsi qu'il fut précisé dans *La gouverne politique*, p. 31, note 4.

14. *Id.*, ch. IX.

15. *Id.*, ch. XIII.

pernicieux. Une langue scientifique est une langue bien faite, cela a déjà été dit. Ce rapide relevé néologique aura permis à l'auteur une première explication générale, « hors texte », sur la petite légende d'une certaine difficulté terminologique qui, comme toutes les légendes, en plus d'avoir la vie dure, a bien un certain fondement de réalité... On concédera volontiers qu'il eût été préférable de pouvoir procéder aux mêmes constructions selon des termes plus conventionnels. Il fallait prendre le risque et payer ce prix d'un premier dépaysement, partiel et provisoire, du lecteur pour qu'il puisse entrer plus rapidement dans le *corpus* logique de l'élaboration théorique d'ensemble.<sup>16</sup>

*De l'essentialisme.* L'élaboration commence par la théorie de l'inclusion obligée.<sup>17</sup> C'est le premier visionnement, à l'horizontale, de la *politie*. C'est un critère à double branche, et de la *politie* et de la politification des choses et relations sociales. Il est apparu préalable et plus fondamental que le critère du monopole de la contrainte physique comme spécificateur de la puissance publique, selon la formule que juristes, politologues et sociologues répètent unanimement surtout depuis Max Weber. « Ont été *politifiées* ou sont politiques les relations qui s'établissent en conséquence immédiate ou médiate d'une situation collective d'inclusion obligée à un seul type de société ou d'organisation sociale », <sup>18</sup> lequel est la *politie*, étant entendu que l'État est la *politie*-type de notre époque. « C'est l'aspect rigide et bilatéral : tous les hommes sont *inclus* dans un type de société qu'il est d'usage de nommer « politique », comme s'il s'agissait d'une exigence de leur nature sociale », <sup>19</sup> proposition qui n'a pas manqué d'inspirer à certains critiques que c'était là une affirmation de type essentialiste.<sup>20</sup>

L'auteur doit probablement à ses premiers travaux de relations internationales d'avoir toujours attaché une grande importance au phénomène de la frontière. D'un côté, c'est telle *politie* et tel État ; de l'autre côté de la frontière, c'est telle autre *politie* et tel autre État. On est toujours de telle *politie* lorsqu'on voyage ou séjourne dans telle autre *politie*. On n'y échappe pas. Il faut être d'une *politie* pour mener une vie sociale et humaine normale. De ce fait, universellement constatable de l'inclusion obligée, ce sont les conséquences, non moins incontestables et en découlant indéfiniment, qui importent pour l'analyse. Si cette première branche du critère, délimitant une *politie* (ou un État) d'une autre *politie* (ou autre État), est aisément acceptée par son caractère flagrant, « les conséquences qui en découlent indéfiniment » sont moins évidentes puisqu'elles sont à retracer constamment par voie d'analyse.

16. Périphrases, définitions répétées, parenthèses explicatives, etc., auraient également comporté des inconvénients.

17. Correction dans *La gouverne politique* de la notion d'« appartenance obligatoire » proposée dans *Fonctionnement de l'État*. Voir : *La gouverne politique*, p. 32, note 7.

18. *Id.*, p. 28.

19. *Ibid.*

20. Point qui sera soulevé plus loin.

Il s'agit finalement de l'ensemble du domaine de la politification des choses et relations sociales : d'abord de celles que la gouverne détermine comme relevant de ses multiples instances, mais aussi de toutes espèces de relations sociales que les citoyens nouent entre eux, en tant que tels, et qu'ils se trouvent donc à rapporter plus ou moins directement à l'un ou l'autre aspect de la chose publique. Qu'on relise la définition, elle indique clairement les deux mouvements : de la politie à tous ses membres, mais aussi des membres, en leur qualité de citoyens, à la politie. Ce second mouvement de remontée est à retrouver progressivement à différents points du réseau de la gouverne ascendante ; il ne pouvait être donné d'emblée avant qu'on ait procédé à l'élaboration de la gouverne aussi bien descendante qu'ascendante.

Ainsi n'est-il pas étonnant que le lecteur ne retienne surtout que ce qu'il a tout de suite compris comme d'évidence : par le caractère de la frontière géographico-juridique, la nécessité d'être porteur d'un statut régulier de nationalité ou de citoyenneté pour pouvoir mener une existence sociale normale. Cependant, il ne faut pas en rester là, à ce qui représente la première face seulement de la politification. Les conséquences de ce caractère et de cette nécessité sont encore à voir dans l'ensemble des processus de politification par la gouverne descendante<sup>21</sup> et ascendante.<sup>22</sup>

Il n'y a pas que le versant extérieur, ou international, de l'inclusion obligée, par la superfonction de sécurisation ; il y a aussi le versant intérieur, ou interne à la politie, par la superfonction jumelle de légitimation, descendant et remontant à travers le réseau complet de la gouverne. Autrement dit, le critère de l'inclusion obligée n'est pas donné une fois pour toutes au sujet de la frontière et de la nationalité : c'est par ce qui en découle et tout ce qui peut lui être rapporté qu'il est un critère, un critère d'observation première — le monopole de la contrainte venant en second. Concluons que ces deux significations de l'inclusion obligée n'étant pas du même ordre, elles ne se contredisent pas, elles se complètent plutôt. La première détermine la frontière, fixe et stricte de qualification juridique, de la politie en rapport aux autres polities ; la seconde sert à marquer « la *frontière*, changeante et métaphorique, de qualification sociologique de la gouverne dans la politie ».<sup>23</sup>

Cette présentation du critère du politique est-elle « essentialiste » ? Des critiques l'ont soutenu. La réponse est de deux ordres : de l'ordre de l'intention, de celui du résultat. Si la ou, plus largement, le politique a une « essence », ce ne fut certes pas l'intention de l'auteur de l'avoir recherchée, encore moins d'en avoir tenté une première démonstration. Il n'a voulu que caractériser un objet

21. Cette pénétration de la gouverne descendante se complète par les autres processus de mobilisation, de régulation et de répression.

22. Par diverses « représentations ». Le chapitre VIII de *La gouverne politique* est consacré à la présentation de ces gouvernes descendante et ascendante.

23. *La gouverne politique*, pp. 30-31.



d'étude qui fut certain et délimitable, d'où le recours à une observation de type sociologique, universelle et vérifiable. À cause de l'interpénétration de la Société et de l'État, des systèmes social et politique, une précaution de départ s'impose : une théorie dite « politique » n'a pas à rendre compte de tout le social, de tout le culturel, de tout le symbolique, etc., mais de ce qu'on peut qualifier avec certitude de « politique », laissant à d'autres ces impressionnantes constructions architectoniques de la Société ou du Système social. On n'avait pas à définir la politique dans son essence, mais à déterminer les contours de son existence sociale qui puissent donner prise à l'observation sociologique.

C'est un aspect paradoxal du malentendu que des lecteurs aient vu une prétention de définition essentialiste dans une simple mesure de prudence stratégique pour la recherche.

Et le résultat ? On peut être essentialiste sans l'avoir cherché, sans s'en rendre compte. Ici, il faut avouer sa perplexité d'autant qu'il est fort peu habituel dans la production courante de science politique de se livrer à des exercices de raffinement sur ce qu'est ou n'est pas le politique. Il est possible de relever dans *La gouverne politique* aussi bien que dans *Fonctionnement de l'État* des textes à portée ou à tonalités essentialistes. L'auteur s'est déjà disqualifié au début comme critique épistémologique de sa propre pensée. Tout en maintenant ce désistement, il lui sera peut-être permis de rappeler que la substance du politique n'était pas son sujet et qu'il ne s'agissait, en ces propos introductifs, que de se donner un objet d'étude qui ne fût pas illimité. En outre, ces passages à tonalités essentialistes, qu'on pourrait relever ici et là, doivent être analysés dans leur strict contexte d'élaboration ponctuelle, sans oublier leurs formules dubitatives ou interrogatives. Ainsi, pour la phrase citée au début de ce développement : « ... tous les hommes sont *inclus* dans un type de société qu'il est d'usage de nommer "politique", *comme s'il s'agissait* d'une exigence de leur nature sociale. » Le dernier souligné indique clairement une simple réflexion *en passant* de l'auteur qui revient, tout de suite après, à son propos principal selon la ligne déjà tracée.

Toutefois, ces rappels d'interprétation ne visent pas à contredire absolument la possibilité d'une certaine perception essentialiste — encore que la preuve devrait en être faite. Et si elle était faite, serait-ce une faute si grave si elle n'était pas responsable de gauchir tellement l'élaboration qui suit et les observations empiriques qu'on peut en faire conséquemment ? Ces précisions, dans l'esprit de l'auteur, ne constituent qu'un *addendum* à une discussion introductive qui n'avait pas cru esquiver complètement un des problèmes les plus fondamentaux de la philosophie, car « le débat, plus que deux fois millénaire, sur l'essentialité *du ou de la* politique ne se terminera probablement jamais ». <sup>24</sup>

---

24. *Id.*, p. 25.

*Les niveaux.* De la détermination à l'horizontale de l'objet politique par le critère à double embranchement de l'inclusion obligée, on passe à la présentation à la verticale en trois niveaux de la politique et de la gouvernance, son système de fonctionnement. Cela rompt résolument avec les théorisations courantes influencées par la sociologie culturelle, la théorie des systèmes, la cybernétique, le structuro-fonctionnalisme. Le paradigme dominant s'exprime en gros selon une dualité de systèmes juxtaposés : d'une part, il y a un système politique, de l'autre, un système social, et tous deux communiquent par échanges et interrelations diverses, assez souvent selon la règle suprême du *feed-back*. La présentation d'une seule politique avec sa gouvernance, en trois niveaux posés hiérarchiquement, contredit cette structure planiforme des deux systèmes et fut généralement considérée comme l'apport principal de cette théorie. L'auteur voudrait spécialement attirer l'attention sur l'importance toute particulière pour l'analyse, des seuils entre niveaux.

Auparavant, faisons sauter un petit obstacle terminologique — un de plus, mais le dernier — portant sur la dénomination même des niveaux. Au centre de la gouvernance on reconnaît, à un premier plan de normes impératives, les fonctions de gouvernement et de législation ; et, à un second plan, de normes exécutantes, les fonctions complémentaires d'administration et de juridiction. Le niveau central de la gouvernance est formé des opérations différenciées de ces quatre fonctions, du mode de fonctionnement interne de chacune d'elles et des interrelations qu'elles ont de l'une à l'autre : pour cette triple raison, cumulative, le niveau est dit « fonctionnel ». Le niveau supérieur, qui surplombe naturellement, est qualifié de *superfonctionnel* avec, justement, ses deux superfonctions de légitimation et de sécurisation déjà dites. Le niveau inférieur, qui est en deçà du niveau fonctionnel, est inversement, mais tout aussi naturellement, qualifié d'*infrafonctionnel*. Les activités qui lui sont spécifiques sont respectivement, en une série graduée de conduites, les infrafonctions de contribution, de participation, d'opposition, de contestation, de dissidence et de rébellion. On admettra qu'au plan de l'expression tout au moins, superfonctions et infrafonctions ne répugnent pas plus que les classiques « superstructures » et « infrastructures ». Il n'y a plus là de quoi fouetter un chat ou un Marx ! Encore que ce dernier avait plutôt négligé la structure centrale... C'est une tâche dont s'occupent activement beaucoup de néo-marxistes aujourd'hui.

L'observation fut parfois faite qu'il eût été préférable de dénommer les niveaux non fonctionnels autrement que par ces néologismes à la *super* et à l'*infra*. Mais comment ? Par des termes plus courants des sciences sociales, v.g. intégration, organisation, socialisation, acculturation, assimilation, etc. ? Sans insister sur le fait que l'emploi de concepts de cette nature pose, en soi, problème au plan théorique, il faut encore ajouter qu'aucun d'eux n'aurait eu de pertinence pour qualifier les niveaux en l'occurrence. On s'en remet donc à des concepts composés, d'autant que ces préfixes, suffisamment connus et évocateurs, sont d'une utilisation fréquente et opportune dans d'autres langages

scientifiques. *Super* et *infra* présentaient en outre l'avantage de signaler la liaison hiérarchique entre niveaux, qu'il fallait surtout faire ressortir.<sup>25</sup>

Beaucoup plus importants que cette simple question de la dénomination des niveaux sont certes les processus élaboratifs de ces notions et l'établissement des rapports de hiérarchisation entre niveaux. N'ayant pas à en juger lui-même, l'auteur se contentera de rappeler que ces constructions notionnelles ont été longuement élaborées dans *Fonctionnement de l'État*, reprises en simplification et prolongement dans *La gouverne politique*.<sup>26</sup> Il maintiendrait aujourd'hui des séries de caractéristiques essentielles des niveaux,<sup>27</sup> en laisserait tomber carrément d'autres qui ne furent d'ailleurs soumises que sous condition analogique.<sup>28</sup> Et s'il devait en ajouter, ses réflexions pour l'heure s'arrêteraient à des séries nouvelles qui, probablement, ne renforceraient guère ce qui est déjà acquis, mais feraient voir peut-être des facettes nouvelles.<sup>29</sup> L'essentiel en chacun de ces énoncés est toujours le caractère privilégié en méthode du niveau central, ou fonctionnel, parce que constitué des quatre fonctions, duquel sont dérivés les deux autres en *super* ou en *infra*-fonctionnalité. Autrement dit, le niveau le plus immédiatement visible de l'univers politique étant celui de la « production » des normes, autant exécutantes qu'impérantes, il s'impose de le privilégier tout au

25. Dans un article dont la rédaction est postérieure au présent texte, on s'est finalement résolu à nommer les trois niveaux autrement que par leur seule spécification de « fonctionnalité ». Ainsi, des synonymes, plus légers à l'usage, ont été proposés pour chacun d'eux : celui de « régime » pour le niveau superfonctionnel, celui de « gouverne » pour le niveau fonctionnel et celui de « polittie » pour le niveau infrafonctionnel. Voir : « L'État et ses trois niveaux : le régime, la gouverne et la polittie », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, XV, 2, juin 1982.

26. Pp. 120-131, 469-496, 504-508 de *Fonctionnement de l'État*; Chap. V, pp. 65-74 de *La gouverne politique*.

27. NIVEAU SUPERFONCTIONNEL	NIVEAU FONCTIONNEL	NIVEAU INFRAFONCTIONNEL
Trame dure et formelle (du politique)	Trame serrée et pure	Trame lâche et mixte
Principe d'individuation	Principe de médiation	Principe de dialectisation
Structure globale	Division centrale du travail	Attitudes et comportements
Organisation	Fonctionnement	Conduites
Légitimation	Légalisation	Légitimité
Fins	Normes	Valeurs

28. NIVEAU SUPERFONCTIONNEL	NIVEAU FONCTIONNEL	NIVEAU INFRAFONCTIONNEL
Société formée en polittie	Courroies de transmission	Culture politique
Conservation-maintien	Équilibrage	Variations-changements
Champ directionnel	Champ gravitationnel	Champ diffus, magnétique
Encadrement des forces	Plateau d'émergence	Forces et contre-forces

29. NIVEAU SUPERFONCTIONNEL	NIVEAU FONCTIONNEL	NIVEAU INFRAFONCTIONNEL
Totalité politique	Centralité motrice	Globalité sociale
État sociétal	Appareil d'État	Société étatique

moins en méthode pour l'élaboration théorique générale. Mais pour l'analyse elle-même, l'étude des rapports entre niveaux, aux *seuils*, doit être tout aussi favorisée.

*Les seuils.* En effet, on n'établit pas des niveaux que pour une première identification des phénomènes politiques qui leur sont spécifiques, mais surtout pour pouvoir focaliser aux seuils de niveaux les phénomènes spécialement décisifs qui s'y déroulent. Cela qui fut affirmé avec insistance — c'est la substance même de la théorie — tout au long des deux ouvrages n'est pas toujours suffisamment perçu par le lecteur pour la raison toute simple que la rédaction du développement sur les niveaux prend beaucoup plus de place que n'en requiert l'espace consacré à la focalisation sur les seuils ! Comme quoi une théorie, par les exigences de sa communication écrite, peut créer l'impression d'une certaine disproportion de ses parties et ne pas suggérer de façon équilibrée l'usage analytique qu'on en peut faire.

Des seuils entre niveaux, guère plus que des points qui précèdent, on ne saurait donner ici qu'un aperçu très schématique.<sup>30</sup> Trois notions s'articulant expriment le principe d'opération de chacun des seuils entre niveaux. Les relations entre les niveaux superfonctionnel et fonctionnel se produisent dans le passage d'un seuil dit *constitutif* ou, plus exactement, par des *habilitations* mutuelles, quoique disparates, entre les agents de ces niveaux ; et l'ensemble de ces relations est soumis à une *convention* générale, valable selon ces deux directions, descendante et ascendante. En contraste mais symétrique, les relations entre les niveaux fonctionnel et infrafonctionnel se produisent dans le passage d'un seuil dit *sélectif* à cause des nombreux choix qui s'y opèrent, ou, plus précisément, par des *activations* descendantes (en pénétration) et ascendantes (en représentations) ; et l'ensemble de ces relations est soumis à un *code* d'actions et de conduites que fonde le principe général de la Représentation.<sup>31</sup>

Le lecteur patiemment attentif jusqu'à maintenant aura discerné que c'est au seuil constitutif que, par un mode conventionnel en grande partie établi par la Constitution, les agents supérieurs de la gouverne s'habilitent mutuellement : d'une part, le chef de l'État et les organes qui lui sont rattachés et, de l'autre, les gouvernants et les législateurs, car les superfonctions de légitimation et de sécurisation ne pourraient s'accomplir sans l'exercice des fonctions de gouvernement et de législation, et vice versa. Il y a là dénivellation, ou passage de seuil entre niveaux, non seulement au moment de l'allocation des compétences mutuelles ou de leur éventuelle contestation, mais dans le fonctionnement courant et régulier des organes supérieurs de l'État. La présentation de cette

30. Voir la plus grande partie du chapitre VII (pp. 107–115) et le chapitre VIII de *La gouverne politique*. Il convient aussi de s'excuser du schématisme extrême des tableaux des notes 27, 28 et 29 qui précèdent.

31. Sur ce principe général dont ne s'occupe guère la théorie politique, voir les pages 125–128 de *La gouverne politique*.

question comme nécessaire articulation de fonctionnement est singulièrement amenuisée quand elle n'est pas complètement négligée, en science politique davantage encore qu'en droit public.

Aussi, trouve-t-on plus aisément que le seuil dit sélectif et régi par un code, entre les responsables « fonctionnaires » des quatre fonctions et les citoyens (à ce titre, « infrafonctionnaires »), est le lieu particulièrement stratégique de la gouverne s'activant dans les deux sens : c'est le grand jeu de la politique — *the big game of politics*. L'ensemble de ce jeu se déroule toujours selon un schématisme (dont il convient de s'excuser une dernière fois) par des activations d'en haut, ou descendantes, selon des processus de politification (de choses sociales devenues normes), de mobilisation (de ceux qui y sont soumis), de régulation (de leur soumission aux normes), de répression (en cas de non-soumission) ; et par des activations d'en bas, ou ascendantes, selon le répertoire possible de six conduites infrafonctionnelles (consensuelles : de contribution, de participation, d'opposition ; dissensuelles : de contestation, de dissidence, de rébellion) et en utilisant principalement des moyens d'action déjà politiquement pré-fonctionnalisés (personnel de leadership, partis politiques, groupes de pression, organismes consultatifs). C'est sur le fond de cette construction théorique qu'on a chance d'analyser de façon quelque peu serrée le flot bourdonnant et désordonné de « la politique » quotidienne, multiple et confuse, d'y retracer les dynamiques particulières et d'en dégager les principales significations.

*Les dynamiques.* Les « dynamiques particulières » de la politique ? S'il en est. Il fallait en faire l'hypothèse pour les rechercher. La dynamique d'*interaction* est connue depuis presque la naissance de la sociologie. Depuis peu, par l'invention de la cybernétique, la dynamique de *rétroaction* a sévi dans nos sciences sociales et spécialement en science politique. Il y a d'autres mouvements tout autant fondamentaux dont il n'est pas habituellement rendu compte. On a cru devoir proposer les dynamiques de *peraction* et de *proaction* (il en a été dit deux mots plus haut au sujet du recours parfois nécessaire à des néologismes). Cette catégorisation des mouvements de la vie politique en peractions, interactions, rétroactions et proactions<sup>32</sup> comme celle des niveaux, n'est certes pas une fin en soi.

Si elle a quelque fondement de réalité par-delà la pertinence et la cohérence de son élaboration, cette catégorisation permet d'en faire dériver une typologie des changements et une taxonomie des régimes. Aux catégories des mouvements de peraction, d'interaction, de rétroaction et de proaction correspondent les changements qui, respectivement, sont directifs, accommodatifs, correctifs et informatifs ; ainsi que les régimes qui, respectivement, sont qualifiés d'autoritaristes, de bureaucratistes, de libéralistes et de communalistes. Dans la réalité des choses politiques et pour l'analyse qu'on en peut faire, il est requis de ne pas

32. Sur la construction de ces notions, voir *id.*, au chapitre IX.

s'en tenir à des catégories pures et de recourir plutôt à des classements entrecroisés : un changement directif qui devient accommodatif, etc. ; un régime d'autoritarisme qui tend à la forme bureaucratiste, etc.<sup>33</sup>

Changements de politique et changements de régimes se font par la référence à des valeurs dominantes qui, respectivement, sont les valeurs d'autorité, d'efficacité, de liberté et de sociabilité. En première approximation, on peut grouper à l'enseigne de *ce qui fut* les valeurs directrices des régimes autoritaristes ; de *ce qui est* les valeurs accommodatives des régimes bureaucratistes ; de *ce qui doit être modifié* les valeurs correctives des régimes libéralistes ; de *pour ce qui sera* les valeurs informatives des régimes communalistes. Le changement, qui obéit à une dialectique de la contradiction (ce qui est — ce qui contredit ce qui est — ce qui change), est virtuellement partout où il y a des contradictions de fonctionnement dans la gouverne. Elles sont à voir à l'intérieur de chaque niveau : entre fins au niveau superfonctionnel, entre normes au niveau fonctionnel, entre valeurs au niveau infrafonctionnel ; ou, de niveau à niveau dans les deux sens : entre fins et normes au seuil des habilitations, entre normes et valeurs au seuil des activations.<sup>34</sup>

*Du fonctionnalisme.* Par la référence à la triade des fins superfonctionnelles, des normes fonctionnelles et des valeurs infrafonctionnelles, on s'est trouvé à mettre le cap vers les rivages brumeux et tourmentés d'une désirable théorie des changements politiques. On s'empresse de jeter l'ancre et de renvoyer ce propos à la partie finale au sujet de *ce qui reste à faire*. C'est plutôt le moment de s'arrêter à la particularité, la plus affirmée peut-être de cette théorisation, qui est une position en quelque sorte postulatoire : cette construction dit son intention de ne pas déborder une première perspective de fonctionnement et de ne s'occuper qu'en seconde étape, distincte, des faits de changement, et de quelque terme qu'on les coiffe : développement, modernisation, planification, innovation, etc. Le premier effort d'appréhension est résolument synchronique, réservant pour d'autres démarches les études diachroniques aussi bien de genèse que de changement.

Il y a là la croyance tout élémentaire, naïve peut-être, qu'avant de s'appliquer à ce qui peut ou doit changer, il faut d'abord voir le plus explicitement possible « comment ça marche, comment ça fonctionne ? ». C'est sans doute (avec tout cet appareil conceptuel fonctionnel...) une forme de « fonctionnalisme », mais qui est fort différent des fonctionnalismes qui ont fait recette ces dernières décennies en sociologie et en science politique.<sup>35</sup> C'est un fonctionnalisme qui ne part pas des règles de système mais bien plutôt de « la

33. *Id.*, chapitre XI, spécialement la page 177 pour une typologie de changements de régimes politiques.

34. *Id.*, chapitre XII et XIII.

35. Voir l'article cité à la note 4, spécialement les développements : « III. Comment le fonctionnalisme est venu à la sociologie et à l'anthropologie » ; « IV. Comment le fonctionnalisme est venu à la science politique » (pp. 211-217).

nature des choses » dont parlait Montesquieu, le premier théoricien fonctionnaliste ; il présente dès l'abord une division centrale du travail politique, amenant à poser le caractère privilégié en méthode du niveau fonctionnel avec ses quatre fonctions, auxquelles sont rapportées, à travers les seuils, les deux superfonctions et les six infrafonctions. Le fonctionnalisme de ces trois classes de « fonctions » se présente tout différemment du fonctionnalisme systémiste ou du structuro-fonctionnalisme dont des théoriciens ont su faire d'ingénieuses transpositions pour l'étude de la vie politique.<sup>36</sup>

C'est plutôt une théorie *interprétative* du comment cela fonctionne ou comment se passent les choses qu'une théorie *explicative* du pourquoi cela fonctionne ainsi ou du pourquoi les choses sont telles et non pas autrement : encore que les bonnes réponses fournies au comment acheminent vers les réponses au pourquoi.<sup>37</sup> De nouveau ici, il s'agit de faire montre d'une prudence semblable à celle qui faisait s'interdire d'analyser à la fois fonctionnement et changement en confondant analyses diachroniques et synchroniques.

On peut toujours dire que c'est un fonctionnalisme des acteurs politiques par rapport à d'autres acteurs politiques et non pas celui des influences mutuelles qui s'exercent entre les phénomènes politiques et les univers de l'économique, du droit, de l'idéologie, etc.<sup>38</sup> On pourrait préciser que c'est un fonctionnalisme des *agents* politiques agissant ès telles qualités dans l'accomplissement de rôles spécifiques, prescrits ou acquis, à tel niveau ou à travers tel seuil.<sup>39</sup>

Enfin, c'est un fonctionnalisme qui permet un cadre de repérage des contradictions et difficultés de fonctionnement, des situations de blocage et des goulots d'étranglement aux divers points du réseau et aux multiples interfaces.<sup>40</sup> Si ce visionnement théorique ne fait pas du conflit le substantiel du politique, les oppositions et contradictions de toute nature deviennent la motricité particulière, imprévisible mais certaine, de la dynamique d'ensemble qu'il s'agit précisément de reconstituer en chaque cas d'analyse déterminé.

C'est parfois une étrange sensation que d'apparaître marginal en œuvrant dans la tradition peut-être la plus classique de la science politique.<sup>41</sup> On se trouve ainsi à éviter les critiques d'écoles — ou à l'intérieur de l'école — mais

36. Sur les fonctionnalismes « cybernétique » de Karl Deutsch, « systémique » de David Easton, « développementaliste » de Gabriel Almond et « actionnaliste » d'Amitai Etzioni : *id.*, pp. 217-229. Voir aussi *Fonctionnement de l'État*, pp. 152-167.

37. *Id.*, pp. 503-504.

38. Observation faite à l'auteur par Jean-Pierre Derriennic.

39. Voir la dernière figure de *La gouverne politique* (p. 238) qui, en synthèse dynamique, tente d'illustrer cette « politologique ».

40. *Id.*, le tableau des pp. 196-197.

41. « ... théoricien novateur pour les classiques, classique pour les novateurs » (Pierre DUCLOS, « Fonctionnement de l'État », *L'Europe en Formation*, 80, novembre 1966, p. 35).

c'est aussi au prix de la privation des discussions d'école(s) qui peuvent servir d'introductions ou de médiations auprès du public de la spécialité. Lorsqu'il est privé de la référence initiale rassurante, le lecteur-consommateur de théorie peut se trouver peu enclin à dépasser la première perplexité de son propre déroutement. Il reste toutefois la catégorie fourre-tout d'« éclectisme » pour situer qui prend son bien où il peut ou veut, fût-ce dans la filiation la plus classique ! Cette dernière ne se perd pas complètement et elle a même besoin d'être réanimée par les modes du jour plus combattivement novatrices et justificatrices. Ainsi, une « science », petit à petit et péniblement, a chance de finir par établir son *corpus*. À moins de nier qu'elle en ait un, ce qui n'est pas loin de se produire lorsque des techniques satisfaites de leur ingéniosité se prennent pour des théories.

Dans sa typologie en huit classes des théories politiques selon trois critères (1. extensive, non extensive ; 2. holistique, non holistique ; 3. spécifique, non spécifique), Vincent Lemieux classe *Fonctionnement de l'État* dans la catégorie des théories non extensives, holistiques et spécifiques. Cette « théorisation » est « spécifique en ce qu'elle s'attache aux relations de contrôle entre fonctions ou plutôt entre organes » ; elle est encore de « nature holistique » (considérant) « l'ensemble des contrôles super-fonctionnels qui ont justement pour but d'assurer l'unité d'ensemble ». Quant à l'extension, le « titre même de l'ouvrage indique » que l'auteur « se limite à l'étude de l'État, même s'il indique parfois que la construction théorique vaut également pour d'autres formes d'organisation sociétale ». <sup>42</sup>

Le degré d'extension de l'applicabilité d'une théorie est souvent son aspect le plus discutable. Comment vérifier avec quelque exactitude ce qui n'est souvent qu'une prétention optimiste d'auteurs opérant des transpositions plus ou moins opportunes et significatives ? D'autant qu'il n'est pas exact que le degré de validation d'une théorie augmente selon sa plus large extensibilité. Malgré le titre, *Fonctionnement de l'État*, son auteur n'estimait pas que l'État soit un « concept théorique majeur », bien qu'y voyant « l'indispensable cadre général à l'intérieur duquel la vie politique se coule à l'époque contemporaine » et « la grande unité totalisante de la politique ». <sup>43</sup> Mais, si cette construction est applicable à d'autres formes d'organisation sociétale, l'auteur ne prétendait pas lui donner une sphère d'application aussi large que celle que revendique, par exemple, la théorie générale des organisations. <sup>44</sup> Dans *La gouverne politique*, l'auteur risque plutôt une transposition de son schéma au plan des relations

42. V. LEMIEUX, *Les cheminements de l'influence*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1980, p. 11.

43. *Fonctionnement de l'État*, p. 23.

44. Ce qui correspond à la « démarche » de LEMIEUX, ainsi qu'à celle de CROZIER (*Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1964) et de CROZIER et FRIEDBERG (*L'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1977). (LEMIEUX, *op. cit.*, p. 12.)



internationales.<sup>45</sup> C'est peut-être moins l'extension de l'application du cadre théorique dont il s'agit que d'un postulat d'univocité qu'on pourrait exprimer comme suit : « Toute vie politique quelque peu élaborée et constante manifeste les deux plans de l'impération (gouverner et/ou légiférer) et de l'exécution (administrer et/ou juger) ». Ce phénomène se retrouve dans les organisations politiques infra-étatiques (comme dans la vie politique locale, ou municipale) et supra-étatiques (comme dans la vie internationale). Ce qui est moins net en ces derniers cas, ce sont les phénomènes de dénivèlement et, conséquemment, la dynamique inter-niveaux. Quant à l'intention holistique de l'entreprise, elle fut, dès l'origine, manifeste et préméditée, faisant l'objet de prises de position déterminées dans *Fonctionnement de l'État* :<sup>46</sup> ce dessein originaire n'a jamais été abandonné.

Ce « fonctionnalisme » qui aime reconnaître ses origines, bien antérieurement aux ouvrages des anthropologues fonctionnalistes (Malinowski, Radcliffe-Brown, etc.) et des sociologues structuro-fonctionnalistes (Merton, Parsons et sa double descendance en science politique et en sociologie), accepte volontiers ces caractéristiques de la typologie de Lemieux : holisme, spécificité politique et extension relative, au moins aux grandes organisations politiques. Il s'agirait maintenant de faire passer ce fonctionnalisme d'élaboration à l'acte analytique par une étude portant sur les changements politiques de l'ensemble sociétal québécois depuis les deux dernières décennies.<sup>47</sup>

## II. CE QUI RESTE À FAIRE

L'application analytique au cas du Québec marquerait un quadruple retour : au changement, à l'État, à l'histoire, aux valeurs. L'attention à ces thèmes fut jusqu'à maintenant contenue, ou simplement renvoyée à plus tard. Retour ou plutôt « rendez-vous », volontairement ajourné et qui ne peut plus l'être, sans égard au temps qu'il faudrait encore pour mettre à point les outils nécessaires et, à jour, le dossier historique.

*Retour au changement.* C'est un terme populaire, terre fertile pour l'éclosion de slogans : « C'est le temps que ça change ! », « Ça ne peut plus durer ! » Ou encore, le désabusé : « Plus ça change, plus c'est pareil ! » Le changement comme voulu, recherché, dirigé, on en trouve le thème dans les philosophies du Progrès, les sociologies de l'Évolution qui allaient être relayées à l'époque contemporaine par les idéologies de la réforme et de la révolution, ainsi que par les politiques de rénovation et de planification. Nos sciences sociales leur

45. Voir le chapitre X.

46. Voir les passages sur le holisme aux pages 111-117, 127-131, 221-227, 450-451 et l'ensemble du chapitre XII, pp. 459-512. Dès le début, il était affirmé qu'il s'agissait d'élaborer une « sociologie du total politique dans le global social » (p. 33).

47. En une étude, en cours, qui pourrait s'intituler *La gouverne politique au Québec*.

emboîtaient le pas sous les enseignes plus récentes des théories du développement, de la modernisation, de l'innovation. La vogue présente pour les travaux de prospective ou, selon son label, plus naïvement illusoire, de « futurologie », recouvre mal nos anxiétés collectives, fondées en cette fin de siècle, mais tout de même stimule les faibles virtualités prévisionnistes de ces mêmes sciences sociales. Voilà pour le contexte d'époque.

Il s'agirait, par application spéciale au cas québécois, de passer de la perspective synchronique du fonctionnement à la perspective diachronique des changements passés, car « tout changement est un nouveau fonctionnement et, révèle, par ailleurs, *une part de fonctionnement qui ne change pas*. Traiter du changement, c'est commencer par prendre acte d'un mode donné de fonctionnement ». <sup>48</sup> Le changement obéissant à une dialectique de la contradiction, il faut se livrer au repérage des contradictions diverses qui rendaient les changements nécessaires, lesquels, bien ou mal, voulus ou non, s'accomplirent. Il faudra encore s'employer à détecter de nouvelles contradictions qui surgissent, ou d'anciennes qui se durcissent, du fait de changements qui, finalement, n'arrivèrent que partiellement ou trop tard. Il importera encore de prendre en compte, dans les volontés et efforts de changement, cette part du fonctionnement qui persiste, ou qui résiste, sous les innovations en cours.

*Retour à l'État.* Après l'avoir mis à l'arrière-plan de ses « analyses de système », <sup>49</sup> la science politique se remet à son étude pour en saisir la « réalité omniprésente », car on semble redécouvrir qu'on « le pratique quotidiennement sans s'en rendre compte, sans prendre conscience qu'il influence une partie considérable de nos actes ». <sup>50</sup> Voilà que politistes et sociologues s'en avisent de plus en plus, qu'ils se mettent à faire de l'État autant un objet qu'un cadre d'étude, et qu'ils en font un « terrain » analytique nouveau d'investigation, ne fût-ce que pour y suivre à la trace ceux qui prétendent nous parler en son nom. Ce méta-système est aussi une macro-société qui renferme — par « inclusion

---

48. Ce qui fait qu'une « préthéorie du changement est en germe dans une théorie du fonctionnement » (*La gouverne politique*, p. 213). Cette détermination de ne pas dépasser l'analyse du fonctionnement dans le premier livre inspirait à un critique l'observation suivante : « Ce que le fonctionnalisme de Bergeron a d'éléatique, c'est sa volonté non d'exclure, mais de considérer comme secondaire pour la sociologie politique l'étude du changement, du mouvement, de l'histoire. » (Jean-William LAPIERRE, « Quintessences du politique », *Esprit*, 8-9, août-septembre 1968, p. 226.) Corrigeons : non pas « secondaire », mais « seconde », c'est-à-dire venant en second. Mais, comme il s'agit d'un critique perspicace, il prévoyait que l'analyse du niveau infrafonctionnel conduirait l'auteur à élaborer une « théorie du changement politique » (*ibid.*).

49. Y compris le présent auteur, ce qu'avait relevé Georges BALANDIER : « Après avoir été l'objet privilégié de toute réflexion politique, l'État paraît maintenant frappé de discrédit ; à tel point que la thèse récente de G. Bergeron, proposant une théorie de l'État, conclut néanmoins que celui-ci n'est pas un concept théorique majeur. » (*Anthropologie politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1967, p. 145.) Voir plus haut la citation à laquelle il est référé à la note 43.

50. Jean-Marie VINCENT, *Les mensonges de l'État*, Paris, Le Sycomore, 1979, p. 244.

obligée » justement — la Société et les interactions sociales dont traitent encore, en leur premier chapitre, livres et cours d'Introduction à la Sociologie. Juristes constitutionnalistes et administrativistes, économistes des finances publiques ne sont désormais plus les seuls à traiter de « l'État ».

Mais c'est le plus souvent pour lui faire la vie plutôt dure ! Il semble être encore rébarbatif aux diverses formes de vie sociale, cet État qui s'est mis à proliférer partout, à la centaine depuis une génération ! Il s'est mondialisé et la planète en est toute couverte. Des « empires » il ne reste guère plus que ceux de la guerre froide. Malgré des Marchés communs, des Pactes d'alliance et divers phénomènes assez paradoxalement qualifiés d'« Intégration », *the state is here to stay*. Et, de façon aussi opaque que naguère, il apparaît être encore « l'horizon indépassable de notre époque ». <sup>51</sup>

C'est l'État avec la majesté de la majuscule, « le plus froid des ministres froids » qu'invectivait naguère un philosophe pessimiste, mais dont on exige maintenant qu'il s'occupe, avec un peu plus de ponctualité et de chaleur humaine, de notre « qualité de vie ». Au sortir de la guerre, l'heure était à la démystification de l'État et son privilège, exorbitant, de la souveraineté devait subir des reculs : <sup>52</sup> qu'en est-il trente-cinq ans plus tard ? Si l'on pose le face-à-face État-Société, c'est plus que jamais pour se rendre compte que chacun, à sa façon, contient l'autre. La science politique qui s'est refusée à n'être qu'une « statologie » fait, après une génération, retour à l'État comme à une fidélité première. N'en est pas le moins étonné le présent auteur qui préfère encore en traiter sous le duo conceptuel de « politique-gouverne », car c'est bien son être double : une société seule de son espèce, plus son système d'organisation et de fonctionnement.

*Retour à l'histoire.* Catégorie historique, l'État aurait pu ne pas naître ; il pourrait disparaître un jour très lointain, bien que rien ne l'annonce et qu'on ne voit guère par quoi il serait possible de le remplacer, hors la résurgence, en formes hypertrophiques, de nouveaux Empires. Nos besogneux exercices de théorisation doivent finir par faire se colleter leurs modèles, schémas et concepts avec des sociétés historiques concrètes, ne serait-ce que pour éprouver une certaine capacité d'opérationnalité. Si le résultat n'est pas trop négatif, la tentative peut comporter cette autre récompense de moins mal connaître la société politique qui a été choisie comme objet et cadre de l'expérimentation analytique. La théorie a moins besoin de raffinements et de compléments que d'un vigoureux test de pertinence historique et d'une nouvelle cohérence par rapport à l'Événement. Il est même à parier que, si l'aventure ne tourne pas trop

51. *Ibid.*

52. Qu'on songe au retentissement qu'eut alors l'ouvrage classique d'Ernst CASSIRER, *The Myth of the State*, New Haven, Yale University Press, 1946, et, à un autre niveau, à la très grande popularité du livre d'Emery REVES, *The Anatomy of Peace*, New York, Harper, 1945.

mal, la théorie s'en trouvera assouplie, allégée de certains éléments de construction dont le maintien paraîtrait d'une ornementation douteuse ou superflue.

L'histoire récente du Québec serait un beau cas pour la validation analytique de quelque théorie politique du changement. Ce sujet s'impose peut-être à un théorisateur qui y est et qui en est. Pourtant, les ouvrages sur la question québécoise ne manquent pas... Est-il un peuple qui se soit proportionnellement autant analysé depuis vingt ans ? Faut-il s'étonner d'une telle profusion d'examens, inévitablement répétitifs ? N'est-ce pas là, un peu, une forme « scientifique » d'auto-contemplation ? Mais c'est du contraire qu'il aurait fallu s'étonner si, vivant ce qui est effectivement un beau « cas historique », la génération soudainement nombreuse des *social scientists* québécois ne s'était pas appliquée, en une espèce de premier « devoir à la maison », à analyser cette bizarre société d'Occident qui, comme on le disait avec quelque exagération, faisait enfin son entrée dans le XX<sup>e</sup> siècle ? (Ouvrons, pour la refermer tout de suite après, la parenthèse sur l'aspect, plus noble, de l'implication civique du chercheur dans son milieu.)

« L'État du Québec » était plus qu'un slogan de circonstance. Entre la « Province », et sa sémantique à l'odeur d'ancien régime, et l'« État », ce plus récent vocable gonflé d'auto-affirmation un tantinet risible, il y avait tout de même l'acception technique exacte d'« État membre » d'un État fédéral. Pendant vingt ans, les Québécois ont développé un certain « sens de l'État », de cet État-là, « État fédéré » sinon État en plénitude au sens du droit international. Pendant la même période une nation québécoise prenait corps, affirmait une identité propre et plus nette que jamais. S'est produite progressivement une double authentification québécoise : de la nation dans son État et par son État. Cette logique évolutive a marqué un temps d'arrêt, au moins provisoire, un certain soir de mai 1980. Pour l'étude de ce phénomène, une théorie, qui fut conçue et élaborée pour l'État unitaire, aura à tenir compte des plus complexes lignes d'organisation et de fonctionnement de l'État multiple qu'est l'État fédéral.

On aura à établir un cadre à plusieurs cases pour tenir compte des dédoublements de niveaux et de seuils, de fonctions et d'infrafonctions.<sup>53</sup> La question des amendements constitutionnels et d'un possible réaménagement des compétences entre États membres et État central nécessitera une attention, plus particulière qu'il n'est requis dans les États unitaires, sur la focalisation du seuil des habilitations et sur la hiérarchisation à deux paliers de la superfonction de légitimation. Mais hors de la dynamique de ce contentieux persistant, s'étendant jusqu'aux relations extérieures (superfonction de sécurisation), on peut rendre largement compte des quatre fonctions centrales de cet État du

53. En première position du problème, voir : « La gouverne politique dans un État fédéral » dans : *Mélanges Jacques Ellul* (en préparation et à paraître aux Presses universitaires de France).

Québec comme s'il était de type unitaire courant. En somme, il y aura lieu de faire une élaboration théorique de l'ensemble de l'État fédéral, multiple, selon le modèle analogique qui a été utilisé pour la multiplicité des États, soit pour le champ des relations internationales.<sup>54</sup> Cette multiplicité et cette complexité de l'État fédéral ne devraient pas être un obstacle insurmontable pour une théorie des niveaux. Les premiers promoteurs de l'idée fédérative et les fondateurs des anciens États fédéraux furent sans le savoir les ancêtres de la cybernétique d'aujourd'hui, cette technique qui se donne pour tâche de réduire la complexité et d'ordonner la multiplicité.

*Retour aux valeurs, enfin.* Non pas tellement pour la prétention de « l'analyse en profondeur », mais tout simplement parce que l'étude du changement amène à privilégier les valeurs *politiques* de la gouverne et les valeurs *sociales* de la politie, ou plus exactement la transformation de celles-ci en celles-là en une *valorisation* politique du social. Cette politification de valeurs sociales est le phénomène essentiel. C'est alors que *socius* se dédouble en *civis* dans le même agent humain.

Les valeurs sont d'intériorité : elles nous font comme nous les faisons. Les normes sont plutôt d'altérité : ce sont « Eux » qui en décident pour « Nous ». Mais, les fins sont d'extériorité : si légitimité et sécurité de la politie nous rejoignent, c'est à la façon d'un ensemble nous contenant. Si les normes sont centrales en fonctionnement, comme le sont les fins en genèse, les valeurs sont centrales et même initiales en changement. Tous les membres de la politie, tous les agents de la gouverne ont « leurs » valeurs, mais le champ de dialectisation des valeurs elles-mêmes et entre elles, surtout de la conversion politique des valeurs sociales ou culturelles générales, se déroule au niveau infrafonctionnel.<sup>55</sup>

54. Chapitre X de *La gouverne politique*.

55. Ce point est souvent contesté par des lecteurs ou des étudiants en séminaire, qui affirment qu'à cause de leur rôle suréminent dans les actions politiques, les valeurs ont plutôt quelque chose de superfonctionnel et devraient être situées au niveau supérieur ou « d'en haut ». Dans la littérature axiologique, en effet, les schémas proposés placent généralement les valeurs à un degré supérieur, surplombant l'univers des normes. On s'est érigé aussi contre cette tendance à ne tenir compte que de deux catégories correspondant en gros à la dualité des *moyens* (en l'occurrence, les normes) et des *fins* (où se trouvent, souvent pêle-mêle, les fins, les objectifs, les motivations, les croyances et... les valeurs). (Voir : *La gouverne politique*, p. 199.) La trinité des niveaux impose une vision triadique, où fins du système et valeurs comportementales des agents sont médiées par les normes de fonctionnement. Mais ces critiques signalent un point encore insuffisamment éclairci dans les rapports entre les niveaux superfonctionnel et infrafonctionnel, tels qu'ils furent schématisés à la note 27. Une théorie, davantage élaborée, du changement permettrait-elle un jour d'éclairer ce point ? Pour l'heure, on se contentera de suggérer une ligne de recherche analogique au sujet de la question classique — et chaudement actuelle au Canada — des droits publics et libertés civiles, les uns et les autres exprimant des « valeurs » éminemment politiques. L'énuméré qu'on fait de l'une et l'autre de ces catégories montre assez que les *droits publics* ressortissent à l'ordre superfonctionnel, constitutionnel ou mieux « constituant » de l'État (comme l'est sa constitution au sens large) et que les *libertés civiles* ou civiques relèvent plutôt des conduites infrafonctionnelles des citoyens devant l'État. Précisons encore que cette proposition n'est ici avancée qu'à la façon d'une piste de recherche.

Il n'est pas sûr qu'il y ait des valeurs politiques spécifiques ; elles surgissent plutôt à la façon de valeurs du minimum social et, faisant retour d'en haut sous la forme de normes fonctionnelles, elles apparaissent alors comme des espèces de valeurs sociales *ajoutées*. C'est ainsi qu'on bute sur ce paradoxe de Jacques Ellul : « Les valeurs qui de nos jours ne peuvent recevoir un contenu politique, ou ne peuvent servir à une politique, ne sont en définitive plus prises au sérieux. »<sup>56</sup> Mais la politique se trouve toujours à « brouiller » les valeurs dans l'acte même, normatif, de les servir : comment en garderait-elle la pureté d'origine ?

Naguère on a cru devoir se méfier de l'étude des valeurs, tout au moins de l'attitude consistant à faire de leur « allocation » l'objet de l'analyse politique ;<sup>57</sup> mais cette mise en garde n'était pas contredite par une présentation dialectique des valeurs au départ de l'action et des comportements politiques.<sup>58</sup> Longtemps après on retrouve tout naturellement les valeurs au terme d'une théorie du fonctionnement, à ce point précis où elle a à expliquer l'enclenchement des processus de changement.<sup>59</sup>

Dès l'abord, il importait de ne pas confondre l'inévitable référence aux (ou à « ses ») valeurs, que fait l'observateur, avec l'orientation nécessaire aux valeurs, qui conditionne les choix ou décisions des agents politiques de quelque niveau. Ce « malheureux enfant de la misère de notre science » dont parlait Weber n'est pas d'une réhabilitation facile. Il faut prendre bien d'autres précautions : l'analyse du changement par les valeurs n'est pas homologue à la rhétorique portant sur le changement de valeurs ; faire des valeurs des objets d'analyse est d'une démarche autre que d'y chercher un moyen d'explication parmi d'autres ; prise isolément, la valeur n'a pas plus de signification que le fait brut et la relativité des valeurs est une façon de dire qu'elles n'ont de réalité que les unes par rapport aux autres, etc. On fera l'économie du développement classique sur les jugements de fait et les jugements de valeurs.

La hiérarchisation des valeurs est indémontrable, si elle existe ! Davantage, elles ne se contredisent pas, ne ressortissant pas à un univers de logique comme les normes ou comme les fins. « Non seulement les valeurs ne sont pas logiques, non seulement semblent-elles être soumises à des dialectiques de contradiction entre elles et d'ambiguïté en leurs concrétisations normatives et finalistes mais

---

56. *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 22. Plus loin, l'auteur ajoutait : « Si vous mêlez les valeurs à la politique, vous rendez la politique impossible, et si vous ne le faites pas, vous lui enlevez tout son sens » (p. 69).

57. En réponse à Harold LASSWELL et surtout à David EASTON soutenant, dans *The Political System* (New York, Alfred A. Knoff, 2<sup>e</sup> éd., 1971, p. 129), que la politique consistait dans l'allocation autoritaire des valeurs pour une société. Voir : *Fonctionnement de l'État*, pp. 21-22 ; pp. 530-531, note 30. Voir aussi *La gouverne politique*, p. 229, note 9.

58. *Id.*, pp. 56-61.

59. *La gouverne politique*, chapitres XIII, XIV.

encore leur dialectisation propre semble *accepter de s'arrêter*, par faute de non-transformation et de coexistence non négatrice des unes par rapport aux autres. »<sup>60</sup> Cette difficulté pour l'analyse, s'ajoutant à la confusion portant sur leurs origines (naissant au tréfonds des consciences collectives en croyances, attitudes, motivations, etc.), ne doit toutefois pas à priori décourager l'effort de l'analyste politique.

L'ensemble du discours politique est spécialement expressif de valeurs. Les « grands textes » en font des explications formelles et solennelles : manifestes et programmes, slogans et brocards, pétitions et doléances, déclarations de droits et préambules constitutionnels, grands discours et déclarations historiques, etc., sont des condensés de valeurs politiques, politifiées ou politifiables. La tâche de l'analyste politique en est dès lors facilitée par rapport à celle de l'analyste social qui n'a pas au départ l'avantage d'une pareille décantation déjà toute faite. C'est la tâche de l'analyste de signaler l'écart profond entre les valeurs les plus solennellement proclamées et celles qui sont effectivement vécues. Il n'en demeure pas moins que, de leurs reformulations en constantes répétitions, se dégage une certaine universalité des valeurs en une espèce de « principe fédérateur », permettant des comparaisons, sinon d'emblée des typologies satisfaisantes.<sup>61</sup> Le monde des valeurs politiques, où se joue l'histoire de l'État québécois en changement, ou en devenir,<sup>62</sup> reste à prospecter. En ces couches souterraines de l'idéologie, il serait peut-être indiqué de suivre la première grande veine d'une *axiologie*, ne convergeant guère vers celle d'une *praxéologie* plus immédiatement engagée. Et c'est peut-être en l'écart de cette non-convergence que réside le problème, et qui *ne se joue pas vraiment*.

\*

\*            \*

Un collègue américain vient de déplorer « *the lack of rules for playing the theory game* ».<sup>63</sup> L'alibi (ou les circonstances atténuantes ?) de tout ce qui précède est de jouer, sans tour de passe, une des parties de ce jeu de la théorisation. Ni introduction ni résumé de mille pages de laborieuse élaboration, ces propos d'étape ne visaient qu'à fournir quelques précisions de confection et

---

60. *Id.*, p. 226.

61. *Id.*, pp. 222-272.

62. Voir : Gérard BERGERON et Réjean PELLETIER, *L'État du Québec en devenir*, Montréal, Boréal Express, 1980 (œuvre en collaboration par onze professeurs de l'Université Laval et de l'École nationale d'administration publique).

63. David APTER, « The passing of development studies », *Government and Opposition*, XV, 3-4, 1980, p. 965. Ce numéro spécial, intitulé « A Generation of Political Thought » et célébrant le quinzième anniversaire du périodique, contenait des propos d'autobiographie intellectuelle d'une vingtaine de *political scientists* de divers pays. Dans l'ensemble, le jugement porté sur le développement de la théorie politique était très modérément « optimiste ».

réaffirmer des intentions, sans oublier les limites de ces mêmes intentions. L'œuvre achevée n'a pas à s'envelopper de pareilles considérations qui sembleraient, du reste, suspectes. Faut-il s'excuser d'un certain tour apologétique de ces propos ? Ce n'était certes pas l'apologétique d'une dogmatique. Nous sommes dans un domaine de libre arbitre. Et même de libre examen. Ce qui implique que les recommencements ne sont jamais innocents des « compromissions » antérieures. Et comme le dit Fernand Dumont, « la théorie est à sa manière un rêve qu'il est bon de laisser se détendre et se déployer pour le reprendre plus prosaïquement dans la suite »<sup>64</sup>... en n'étant plus Persan !

Gérard BERGERON

*École nationale d'administration publique.*

---

64. Dans le numéro de *Recherches sociographiques*, cité à la note 7, p. 260.